



SARL AFD

71 ROUTE DE VIVIER

74440 MIEUSSY

Exercice du : 01/08/2024 au 31/07/2025

Comptes arrêtés au : 31/07/2025

SIRET : 32119341900017 Code NAF : 2562A

**CERTIFIÉ CONFORME
LE GARANT**

1° -

DONNEES DE GESTION
LE RESULTAT DE VOTRE ACTIVITE

2° -

COMPTES ANNUELS

3° -

LIASSE FISCALE

MG Grand Massif

104 Impasse des Comptes

BP 29

74440 TANINGES

Numéro SIRET : 31249346300052

grandmassif@my-mg.com

Tél : 04 79 71 79 79

Fax :

Désignation de l'entreprise		SARL AFD		71 ROUTE DE VIVIER		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise				74440 MIEUSSY			
SIRET		3 2 1 1 9 3 4 1 9 0 0 0 1 7		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31072025		31072024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	762	012		762	762
		014	527	016	527		
	Immobilisations corporelles*	028	445 257	030	427 764	17 493	21 579
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	446 546	048	428 291	18 255	22 341
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	82 680	052	82 680	81 820
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	130 630	070		130 630	106 275
		072	10 418	074		10 418	7 096
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	102 102	086		102 102	70 029
	Charges constatées d'avance *	092	34 257	094		34 257	35 749
	Total II	096	360 088	098		360 088	300 969
	Total général (I + II)	110	806 633	112	428 291	378 343	323 311
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		100 000	100 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		10 000	10 000		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	24 055	8 652			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	72 378	15 403			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	206 432	134 055			
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	48 356	47 030			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 4 969)	172	38 556	52 480			
	Comptes courants d'associés	173	84 315	89 720			
	Autres dettes	175	683	26			
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	171 910	189 256			
Total général (I + II + III)	180	378 343	323 311				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL AFD		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31072025	Exercice N-1 clos le 31072024	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons	215	214	579 771	
		intracommunautaires	217	218	5 623	
					5 841	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	3 910	(4 250)
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	700	29 172
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	590 003	566 140
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	109 387	107 535
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	3 050	1 410
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 33 402 - mobilier : - immobilier :)			242	217 671	228 852
CHARGES D'EXPLOITATION	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	3 779	244	4 842	5 156
	Rémunérations du personnel *			250	154 706	169 244
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	23 991	29 594
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	4 086	8 291
	Dotations aux provisions			256		695
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	28	63
		260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	517 761	550 839	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	72 243	15 301
PRODUITS ET CHARGES DIVERSE	Produits financiers (III)			280	83	102
	Produits exceptionnels (IV)			290	52	
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	347		300		
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	72 378
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	72 378	314
Régime des entreprises	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138
			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sex-décies)	992
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 sept-décies)	993
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRK)	181
	dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit Dédution exceptionnelle (art 39 decies A) Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	346	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641
		643	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)	647
648		Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Dédutions exceptionnelles (art 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	72 378	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : *134.546.....dont imputés sur le résultat :				360	72 378
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n° 2020-09 du 04/12/2020 relatif au PCG et les avis et recommandations ultérieurs de l'ANC.

L'exercice considéré débute le **01/08/2024** et finit le **31/07/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Le bilan de l'exercice présente un total de **378 343** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **590 138** euros et un total **charges** de **517 761** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **72 378** euros.

I. EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE:

Néant

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES:

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation (cf précisions ci-dessus)
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode retenue pour le traitement des frais d'acquisitions des différentes catégories d'actifs n'a pas été définie en l'absence de frais entrant dans le cadre de l'option sur cet exercice.

Seules les informations significatives sont renseignées.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Incorporelles :

Le fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan a une durée d'utilisation non limitée dans le temps, ayant pour conséquence une présomption de non amortissement (conformément au règlement ANC 2015-06).

Aucune dépréciation de ce fonds n'a été constatée en l'absence d'indice de perte de valeur identifié.

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en Apport	Global	
fonds artisanal décolletage			762.00	762.00	
TOTAL	0	0	762.00	762.00	0

Financières :

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est calculée selon différentes méthodes prenant en compte les perspectives d'avenir de chaque société. Aucune dépréciation des titres de participation n'a été constatée.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Logiciels.....	3 ans,
Constructions	30 ans,
Agencements aménagements	10 ans,
Matériel industriel	5- 8-10 ans,
Outillage industriel	3-5-8-10 ans,
AAI Divers.....	5 ans,
Matériel de transport.....	5 ans,
Matériel de bureau	2-3-5 ans,
Mobilier.....	5-8-10 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes de la structure, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Aucun composant significatif n'a été identifié et individualisé.

Base amortissable :

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens, car la société ne dispose pas d'élément permettant de connaître précisément une valeur résiduelle.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions pour risques et charges

La direction de la société comptabilise des dotations aux provisions pour risques et charges afin de faire face aux risques connus à la clôture de l'exercice et selon la probabilité de leurs réalisations. L'évaluation de ces provisions effectuées est basée sur les trois conditions de fonds suivantes :

- la perte ou la charge est nettement précisée
- la perte ou la charge est probable
- la probabilité de la perte ou de la charge résulte d'événements en cours à la clôture de l'exercice

III- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Néant

IV- AUTRES INFORMATIONS :

Néant.

A.F.D.
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : "Les Murailles"
71 Route de Vivier
74440 MIEUSSY
321 193 419 RCS ANNECY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 JANVIER 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2025 s'élevant à 72 377,87 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	72 377,87 euros
-------------------------------	------------------------

Affecté en totalité au compte « **autres réserves** »
ainsi porté de 24 054,57 euros à 96 432,44 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 janvier 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

